

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTIERS

RÉUNION DU 24 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, **le 24 avril** à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de
Moutiers

Date de la convocation : le 19/04/2018

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. CHENEVIÈRE
Lionel, M. MOREAU Joseph, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, M. DUGAS Patrice, M.
BERTIN Hervé, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. GUÉROIS Laurent, M.PRIOUR
Nicolas, Mme ESNAULT Valérie, M. DUTERTRE Lucien, M. CHEVRIER Sylvain

Absente excusée : Mme CHEDEMAIL Mathilde donne pouvoir à M. COLAS Yves

Secrétaire : Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 03/04/2018

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 et AFFECTATION DES RESULTATS :

Commune (annule et remplace la délibération du 27/02/18)

II – VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 : Commune (annule et remplace la délibération du
03/04/18)

Objet n°1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et AFFECTATION DES RESULTATS :

Commune (annule et remplace la délibération du 27/02/18)

Monsieur Le Maire informe que cette délibération annule et remplace celle votée à
l'unanimité le 27 février 2018. En effet, suite à la clôture du budget CCAS au 31
décembre 2016, le déficit d'investissement de 285.42 € n'a pas été reporté sur le budget
prévisionnel 2017 de la commune. Nous devons intégrer ce montant dans le CA
communal 2017 et BP communal 2018.

Il est à noter que les écritures relatives au budget assainissement, sont inchangées.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDÉ, 2^{ème}
adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Yves
COLAS, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions
modificatives de l'exercice considéré.

1 – Lui donne acte de la présentation du compte administratif principal lequel peut se
résumer ainsi :

Compte administratif : COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			285.42 €	141 057.09 €	285.42 €	141 057.09 €
Opérations de l'exercice	488 770.35 €	637 165.24 €	184 227.20 €	229 610.09 €	672 997.55 €	866 775.33 €
Résultats de l'année 2017		148 394.89 €		45 382.89 €		193 777.78 €
Résultats de clôture		148 394.89 €		186 154.56 €		334 549.45 €

2° Constate pour la comptabilité principale : les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, le résultat d'exploitation de l'exercice et le fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

Pour le compte administratif principal, il apparaît

En fonctionnement : un excédent de 148 394.89 €

En investissement : un excédent de 186 154.56 €

Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés des comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, comme suit:

Pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 148 394.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par M. Le Maire

Objet n°2 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 : Commune (annule et remplace la délibération du 03/04/18)

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2018 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune s'équilibre à la somme :

- De 631 499.00 € en section de fonctionnement
- De 402 384.45 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget de la commune

Questions diverses :

Présentation de l'esquisse retenue pour le futur lotissement par le cabinet Legendre

Présentation des différents devis en cours

Recrutement portage de repas

Village fleuri

Levée de la séance : 23h30

Prochain conseil :

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse
Secrétaire

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

CHEDEMAIL Mathilde
Excusée

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas